

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par

M. Lauzzana, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 6, après le mot :

« région »,

insérer les mots :

« d'établissement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.